

Document de pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 2 juillet 2017

Compromis de partage dans le bois Croumpat le 24 septembre 1889.

Entre les soussignés

Gaubert Aimable, Gaubert Etienne, André Cologne, Gaubert Prosper, Chauvin frères, et Gaubert Victor, demeurant à Mallefougasse, ce dernier à Châteauneuf-val-St-Donat.

Ont fait leur partage soit du nouveau partage dit Bois Croumpat. A été convenu et arrêté ce qui suit : les Sieurs Gaubert Aimable, André Cologne et Chauvin frères reconnaissent et accepte pour leurs part le lot de la montagne porté sous le numéro 6 du plan de section 1 de contenance de 6ha 67a 31ca qu'ils diviseront parmi eux quand bon lui semblera.

Gaubert Prosper reconnaît et accepte pour le quart qui lui revient de droit le lot de la coste porté sous le numéro 6 du plan section 2, contenance 4 hectares 56 ares et 0 centiare.

Gaubert Etienne, Gaubert Victor, Gaubert Prosper reconnaissent et accepte pour leur part le lot de bois Croumpat, quartier de Besiron porté sous le numéro 6 du plan de cadastre 3, contenance 9ha 06a 45ca.

Ces derniers sont partagés ainsi qu'il suit : Gaubert Prosper du côté du midi à moitié tirant du midi au nord il a été planté une borne faisant séparation avec Gaubert Etienne, ce dernier à ... mètres continuant du midi au nord il a été planté une borne faisant séparation avec Gaubert Victor, ce dernier partie restante.

Les soussignés supporteront les charges passives, chacun à proportion de ce qui lui revient.

Les soussignés fixent le présent convenu au 24 septembre 1894, il sera renouvelé. Celui qui voudra rédiger ledit compromis aura l'honneur de verser 200 francs.

Fait à Mallefougasse le 24 septembre 1889.

(Au crayon en marge :) chacun laissera des sujets autant que possible pendant dans les bois. La durée limitée.

